

Petite question droit des sociétés - SAS

Par **pauline69**, le 17/02/2015 à 16:06

Bonjour,

J'ai une petite question en droit des sociétés. L'instauration d'un droit de veto, pour certains associés, en cours de vie sociale, est t'elle subordonnée à l'unanimité des associés ou cela dépend de la société considérée?

Merci bien.

Par **Booker**, le 21/02/2015 à 23:40

Bonjour Pauline,

Qu'entends tu par droit de véto ? j'ai pas encore vu cela en droit du travail

Par **bulle**, le 22/02/2015 à 10:34

Bonjour

@booker: il s'agit de droit des sociétés et non pas de droit du travail [smile4]

Le droit de véto d'un associé dans une société par actions lui permet de s'opposer à la prise de certaines décisions sans son accord.

@pauline69: A mon avis, cela dépendra des statuts, si l'unanimité est exigée pour ce type de décision.

Par **Booker**, le 22/02/2015 à 18:23

XD, merci bulle !